

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue en visioconférence et enregistrée le **27 mai 2021 à 8 h 08**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

À distance : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3, maire suppléant
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Danny Stewart, conseiller du district 4

Étaient également présents et à distance : la greffière adjointe, la greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2021)-A-63-1 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle afin principalement de favoriser l'achat québécois et canadien - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. RETIRÉ - Système de téléphonie Avaya - contrat
7. Service de prise des appels municipaux « 311 24/7 » - contrat
8. Achat de matériel / logiciel
9. Nomination d'un chef aux opérations - logistique et équipements - Service de sécurité incendie
10. Signature de la lettre d'entente 2021-07-CSN - départ à la retraite
11. Code environnemental et de courtoisie nautique - lac Duhamel - adoption
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 08.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA21 05 113

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

- **6.** Système de téléphonie Avaya - contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

Nous avons modifié la procédure concernant les questions et commentaires. Afin de se coller le plus possible à notre réglementation concernant les séances, dorénavant nous n'accepterons que deux questions ou commentaires par personne car nous avons constaté dans les derniers mois un volume considérable de questions reçues et posées par les mêmes personnes.

Vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

CA21 05 114

5. Règlement (2021)-A-63-1 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle afin principalement de favoriser l'achat québécois et canadien - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Pierre Labonté dépose le projet de *Règlement (2021)-A-63-1 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle afin principalement de favoriser l'achat québécois et canadien* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

6. RETIRÉ - Système de téléphonie Avaya - contrat

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

CA21 05 115

7. Service de prise des appels municipaux « 311 24/7 » - contrat

CONSIDÉRANT les objectifs du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030 visant à assurer la performance des services municipaux ainsi que la rétention et la valorisation du personnel, de même que de favoriser l'accessibilité des services aux usagers et de bonifier les modes de communication afin de tendre vers le concept de ville intelligente;

CONSIDÉRANT la nouvelle réalité du télétravail qui rend nécessaire de traiter efficacement les appels entrants pour les réacheminer adéquatement;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir la possibilité aux citoyens de contacter la municipalité en dehors des heures régulières de bureau et qu'elle se doit de traiter les appels d'urgences municipales 24h/7jr;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite optimiser son service à la clientèle et bonifier l'expérience-client, tant pour les citoyens qui se présentent en personne que ceux qui utilisent les services téléphoniques en s'assurant que chaque appel soit répondu par une personne;

CONSIDÉRANT les gains potentiels importants en matière d'efficacité organisationnelle liés à l'implantation d'un guichet unique via le numéro 311;

CONSIDÉRANT que la Ville tient à ce que la réception des appels soit effectuée localement pour des considérations de connaissance du territoire;

CONSIDÉRANT que la Centrale des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA), organisme sans but lucratif, est la seule entreprise à offrir ce type de services sur le territoire de Mont-Tremblant et qu'ils seront offerts à partir de leurs bureaux de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'entreprise auprès de 18 autres municipalités pour la prise d'appels ainsi qu'auprès de 65 municipalités pour un service d'alertes automatisées assisté 24/7;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de CAUCA (division CITAM) pour l'implantation du 311 et l'impartition de la réception des appels municipaux;

CONSIDÉRANT l'exception aux règles d'adjudication des contrats prévue à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'attribuer à la Centrale des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) le contrat de services d'impartition des appels municipaux 24/7, incluant l'implantation du service 311, pour un montant total de 276 329,41 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-01-419), pour une période d'un an au montant de 92 564,60 \$, taxes en sus, payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (59,43 %) et de l'agglomération (40,57 %), ainsi qu'une option de renouvellement pour deux périodes consécutives d'un an aux mêmes conditions, le tout conformément à l'offre de service datée du 21 mai 2021 et réparti comme suit :

- Première année : 92 564,60 \$ (frais d'acquisition et frais annuel);

Avec option de renouvellement :

- Deuxième année: 90 524,54 \$ (frais annuel de l'an 1, indexé de 3 %);
- Troisième année: 93 240,27 \$ (frais annuel de l'an 2, indexé de 3 %).

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 116 8. Achat de matériel / logiciel

CONSIDÉRANT les besoins en matériel informatique et en logiciel afin de couvrir l'arrivée de personnel dans différents services de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'affecter une somme supplémentaire de 20 000 \$, taxes en sus, au projet 2021-43 provenant des fonds de roulement de la Ville (50 %) et de l'agglomération (50 %), remboursable par les fonds d'administration respectifs, sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 117 9. Nomination d'un chef aux opérations - logistique et équipements - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la création du poste de chef aux opérations - logistique et équipements au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, de procéder à la nomination de monsieur Mathieu Monette, à titre de chef aux opérations - logistique et équipements au Service de sécurité incendie à compter du 7 juin 2021, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 118 10. Signature de la lettre d'entente 2021-07-CSN - départ à la retraite

CONSIDÉRANT l'abolition à venir des postes de répartiteurs, préposés au MIP au Service de police;

CONSIDÉRANT l'entente de préretraite en vigueur entre la Ville et l'employée visée laquelle prévoit un départ à la retraite au plus tard en novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2021-07-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 119 11. Code environnemental et de courtoisie nautique - lac Duhamel - adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a mandaté le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides afin d'amorcer une démarche de consultation en lien avec la restriction de l'utilisation de tout bâtiment, commercial ou de plaisance, sur le lac Duhamel en vertu du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB), en vue de renforcer la sécurité, protéger l'environnement et assurer l'intérêt du public;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

CONSIDÉRANT que, dans le cas du lac Duhamel, les consultations publiques ont été réalisées au cours des derniers mois et démontrent que la protection de l'environnement est le principal élément à considérer, bien que la sécurité et l'intérêt du public ont aussi été soulevés;

CONSIDÉRANT que la principale source de discordes concerne essentiellement les activités de remorquage;

CONSIDÉRANT qu'aux fins du processus de demande de réglementation, il est nécessaire d'adopter et de tester un nouveau code de courtoisie;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'adopter un nouveau code environnemental et de courtoisie nautique pour le lac Duhamel annonçant :

1. une interdiction des ballasts et de toutes les activités de remorquage, en tout temps, sur le lac Duhamel;
2. une zone tampon de 60 m à partir de la berge;
3. une vitesse permise sur le lac de 30 km/h;

DE modifier la *Politique de gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau de la Ville de Mont-Tremblant*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

CA21 05 120

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe

Initiales	
Maire	Grefe